

Enfin ! Après avoir travaillé durant le premier mandat à la mise en place du premier éco-quartier de la Région Champagne-Ardenne sur l'ancien camp du Moulinet, la fin de l'année 2008 voit se concrétiser le début des projets d'aménagements de la ville. Après avoir acheté les terrains en 2002 et 2007, il nous a fallu du temps pour concilier aménagement écologique et réalité économique. Aujourd'hui, le moment est venu d'entrer dans le concret. A partir de début 2009, la réhabilitation de trois bâtiments sur le camp du Moulinet ainsi que la construction de maisons neuves vont débiter. Les trois investisseurs (Cephas Immobilier, CAI et Mon Logis) viennent de déposer les permis de construire. Début 2009 débitera également la construction de vingt et une maisons en bois sur le futur lotissement Lebocey. Au total ces deux opérations vont générer quatre vingt foyers. Nous allons alors pouvoir augmenter le nombre d'habitants et ainsi percevoir de la taxe foncière et de la taxe d'habitation supplémentaires, nécessaires aux finances de la ville.

Un projet de loi inquiétant pour les collectivités

En effet, les années qui viennent s'annoncent sombres pour les finances de toutes les collectivités locales de France. Le projet de loi de finances pour 2009, présenté en Conseil des ministres, le 26 septembre dernier, ne contient pas de bonnes nouvelles. Le gouvernement a en effet confirmé les



Pascal Landréat
Maire
Vice-président de la CAT

mesures de rigueur budgétaire. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités progresseront à "zéro volume" en 2009, et ce pour les trois ans à venir.

Ainsi, les collectivités locales doivent réduire leurs dépenses sur les politiques publiques alors même que l'Etat leur transfère de nouvelles missions et que les dotations de l'Etat et les recettes fiscales stagnent.

Plusieurs réformes m'inquiètent :

- le projet de suppression de la taxe professionnelle qui enlèverait à la Communauté de l'Agglomération Troyenne une source de revenus fournie par les entreprises installées ou s'installant dans notre agglomération, ce qui aurait indirectement des conséquences graves pour notre ville

- la réforme du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : créé en 1976, le FCTVA permet de compenser de manière forfaitaire et globale les versements de TVA supportés par les collectivités locales sur leurs dépenses réelles d'investissement (acquisitions, constructions...)

- la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) dont nous sommes une des 715 communes bénéficiaires. Parmi les pistes de réforme, le gouvernement souhaite limiter le nombre de communes bénéficiaires de la dotation. Parmi les 238 communes susceptibles de perdre le bénéfice de la DSU, une quarantaine d'entre elles sont des petites villes et donc Pont-Sainte-Marie peut en faire partie.

Dans ce contexte, même si les finances de la ville sont saines, l'avenir est très incertain. Sans être alarmiste, l'équilibre financier de la ville est précaire, d'autant que nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts locaux. Il nous faudra donc faire preuve de pugnacité pour défendre tous les dossiers que nous souhaitons engager afin d'aller chercher le maximum d'aides dont nous pouvons bénéficier. De plus, nous devons faire des économies et continuer à mettre en concurrence nos prestataires.

Pour cela, vous pouvez compter sur mon équipe d'élus et les services administratifs qui feront le maximum afin de continuer à faire de Pont-Sainte-Marie, une ville dynamique où il fait bon vivre, et cela sans toucher à la fiscalité payée par les Maripontains.

SOMMAIRE

- 2 **Urbanisme**
▶ Un projet pilote à Pont-Sainte-Marie
- 3 **Urbanisme**
▶ Les jardins de Gaïa aux portes de la ville
- 4 **Rentrée scolaire**
▶ Les grandes nouveautés de la rentrée
- 5 **Association**
▶ Des cours de relaxation pour une rentrée zen
- 6/7 **Environnement**
▶ Faciliter le tri à Debussy
▶ Petite piqûre de rappel
- 8/9 **Economie**
▶ Maestro Design réinvente votre espace
▶ Le Rungis Aubeois
- 10 **Culture**
▶ Une des plus belles expositions de la région
▶ Entre figuratif et abstrait
- 11/15 **Dossier**
▶ Stationnement : mise en place d'une nouvelle réglementation
- 16 **Culture**
▶ Les bonnetières s'arrêtent à Pont-Sainte-Marie
▶ De Shostakovich à Lord of the Dance
- 17/20 **Actualité**
▶ Une famille formidable
▶ Une cantine particulière pour les petits
▶ Des savoirs faire à connaître
▶ Le Conseil Général revend une partie du camp du Moulinet
▶ Le quartier Debussy sur la bonne voie
▶ Rétrospective de ces derniers mois
- 21 **Expression libre**
▶ Les élus ont la parole
- 22 **Pratique**
- 23 **Conseil municipal**
▶ Séance du 18 septembre 2008
- 24 **Etat civil**

Directeur de la publication

Pascal LANDREAT

Rédaction - Conception - Réalisation

Sandrine TOURNOIS - Cabinet du Maire -
Directrice de la communication

Impression

Imprimeries LA RENAISSANCE - 03 25 70 44 70

ZI des Ecrevolles 10150 PONT-SAINTE-MARIE

Imprimé sur papier recyclé cyclus

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2008

Tirage : 2 500 exemplaires



Imprimé sur CYCLUS

■ ECO-QUARTIER

Un projet pilote à Pont-Sainte-Marie

Maison de la Construction et du Développement Durable : la “première pierre” de l'éco-quartier du Moulinet



Cette maison n'a pas vocation à être habitée. En tout cas pas dans un premier temps. Elle doit voir le jour au sein de l'éco-quartier qui va sortir de terre dans les mois à venir. La mairie a confié le soin à Mon Logis, une des composantes de Plurial, en pointe sur la HQE (Haute Qualité Environnementale) de concevoir cette Maison de la Construction et du Développement Durable (MCDD). Ce doit être un modèle dans son genre. “Il s'agit d'un espace qui permettra d'exposer, de faire de la pédagogie et de promouvoir les principes et outils de l'approche environnementale dans la construction” explique Claude Cuinet, président de Mon Logis. “Matériels et matériaux nouveaux, principes

constructifs et économies d'énergie y seront mis à l'honneur” complète Pascal Landréat.

Future antenne auboise de l'ARCAD

Outre le bailleur social, la Fédération Française du Bâtiment, la Capeb (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) et des organismes de formation (IUMP - Institut Universitaire des Métiers du Patrimoine - lycée Saint Joseph pour les pompes à chaleur, lycée des Lombards pour le gros oeuvre...) font partis de l'aventure. “Nous avons bon espoir d'en faire une antenne auboise de l'ARCAD (Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement

Durable” ajoute le maire, lequel a par ailleurs déjà invité l'ADEME à venir y tenir une permanence régulière. “Ce doit être ainsi un point info énergie où nos concitoyens pourront venir s'informer avant de faire les bons choix. Le chargé de mission Développement Durable de notre ville y aura son bureau. Nous voulons qu'il y ait du passage sur ses 240 m² de locaux innovants qui feront la part belle aux produits naturels avec le bois (construction bioclimatique), une terrasse végétalisée, la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, des espaces verts... Bien orientée et bien isolée, cette maison témoin ne coûtera presque rien en consommation d'énergie”.

MAESTRO

Création & Conception d'espace de vie

SHOW ROOM & BUREAU D'ETUDES

MAESTRO DESIGN 83, AVENUE JEAN JAURES
10150 PONT SAINTE MARIE

TEL : 0325 429 034 WWW.MAESTRO-AGENCY.COM

MOTOJARDINERIE SERVICE

GRANJA 3

la performance est notre exigence

29. avenue Jean Jaurès
10150 PONT SAINTE MARIE

03 25 80 28 82

■ LOGEMENT

Les jardins de Gaïa aux portes de la ville

Le programme du promoteur aubois va être lancé d'ici quelques semaines à Pont-Sainte-Marie



L'ancien CM 69, caserne militaire située sur l'avenue Jules Guesde et fermée depuis plusieurs années, s'apprête à laisser place à tout un nouveau quartier d'habitations. Un éco-quartier qui va rassembler sur un même site des logements réalisés soit en réhabilitation d'anciens bâtiments militaires, soit dans le cadre de constructions nouvelles. Dénominateur commun entre les deux méthodes, un même souci de respect des normes HQE, haute qualité environnementale. Le terrain militaire proprement dit s'étale sur 17 hectares et comprend plusieurs bâtiments.

Implanté sur 23 hectares

D'autres surfaces sont venues s'y ajouter, portant à 23 hectares englobés par le futur éco-quartier. La ville de Pont-Sainte-Marie pilote l'opération, soutenue par l'association HQE, et le Conseil Général de l'Aube qui apporte son appui. Après une longue période de préparation, les premiers chantiers se profilent à l'horizon. Le premier gros projet qui sortira de terre porte le doux nom "Des Jardins de Gaïa". "Ce programme d'une trentaine de logements en accession à la propriété s'inscrit pleinement dans un esprit HQE, la haute qualité environnementale, même s'il s'agit de l'aménagement du bâtiment déjà existant" expliquent les promoteurs troyens Michel et Grégory Dufau de la société Cephass Immobilier. Sur le plan architectural, c'est Jacques Téqui et son fils Louis qui signent le projet. Le pari n'était pas gagné d'avance et il a fallu toute

l'expérience et le talent de ces deux architectes pour que ce bâtiment - un ancien casernement du CM69 - devienne demain un espace d'habitat à la pointe en matière de développement durable.

Patios, jardins et terrasses

Pour cela, il a fallu modifier ce bâtiment de 1 500m². Les architectes troyens n'ont pas hésité à orchestrer trois grands espaces lumineux sous forme de patios pour que chaque futur logement bénéficie d'une large clarté naturelle. Le moindre détail a été pensé selon les critères très précis de la Haute Qualité Environnementale. Les exemples ne manquent pas, comme les murs végétalisés tapissant les patios individuels, jusqu'aux parkings ombragés pour les voitures. Côté construction, un même soin a été apporté à l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement mais aussi très efficaces sur le plan thermique et phonique. Ainsi, pour tirer pleinement profit de la forte épaisseur des murs du bâtiment - 45 cm - une isolation en ouate de cellulose et en laine de chanvre sera réalisée. Et s'inscrire dans le développement durable n'exclut pas la qualité de vie et le confort. Bien au contraire, beaucoup de logements bénéficient de terrasses, de patios et de jardins individuels. Des logements qui vont du T1 de 26 m² au T5 de 110 m², avec un niveau maximal d'un étage. Et surtout, l'espace est modulable. "Nous pouvons toujours

adapter la taille des logements à la demande", précise Jacques Téqui. Dernier point, tout aussi important, le prix. Il sera, en moyenne de 2 600 euros par mètre carré. "Un niveau très raisonnable, surtout si l'on tient compte à la fois du caractère HQE de la réalisation et des économies qui seront réalisées chaque année grâce à un niveau de charges faibles et maîtrisées" conclut Grégory Dufau. La commercialisation auprès de Cephass Immobilier et de Century 21 vient de débuter. Les travaux commenceront en 2009 pour une livraison prévue à compter du deuxième trimestre 2010. Deux autres bâtiments militaires seront également transformés en logements.

Les maisons bois

Dès 2009, les premières maisons en bois massif vont être également édifiées sur deux hectares au Parc Lebocey. C'est le groupe Honka, leader européen de la maison en bois massif qui s'en charge par l'intermédiaire de son représentant champardennais Franck Tarpin. Honka Champagne Ardenne va réaliser dans l'Aube sa première grande opération immobilière. "Nous allons bâtir près d'une vingtaine de maisons en madriers qui seront dans la forme toutes différentes les unes des autres" explique Franck Tarpin. Sur les parcelles proposées par la mairie, déjà une quinzaine ont trouvé preneur.

■ RENTREE SCOLAIRE

Les grandes nouveautés de la rentrée

La rentrée 2008 a été sereine et sans souci particulier même si celle-ci a été marquée par de nombreux changements dans le quotidien des élèves

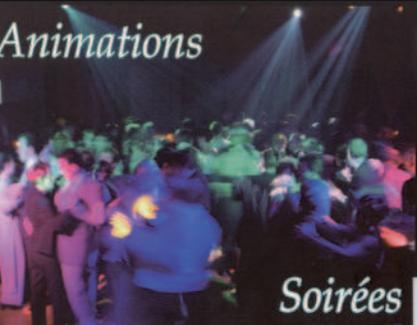
Une des grandes nouveautés de la rentrée 2008 est bien évidemment la semaine de quatre jours décidée à l'échelle nationale par le ministre de l'éducation nationale. Les petits maripontains vont désormais à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi, les enfants sont accueillis dans les deux centres de loisirs gérés par le Centre Social Debussy, situés au centre d'animation sociale et culturelle, rue Sarrail. Le soutien scolaire est assuré pour les maternelles les mardi et jeudi de 17 h à 18 h, et pour les primaires deux fois par semaine pour chacun des cycles 2 et 3, de 17 h à 18 h. Dernière nouveauté, les petits de maternelle sont accueillis à l'heure du repas dans les anciens locaux de la halte garderie transformés pour l'usage en restauration scolaire.



Effectifs en baisse à la maternelle Jaurès

Du côté des effectifs, la maternelle Jean-Jaurès connaît une baisse d'effectif ce qui a valu une suppression de poste décidée par l'Inspecteur d'Académie. Les soixante-huit enfants sont répartis dans les classes de Mmes Viry, Colombier et Baroyer-Grondin. Concernant la maternelle Sarrail, Mmes Homehr, Lorain, Libran, Marcilly et Blanchot se partagent 114 enfants. En primaire Jean-Jaurès, le directeur Franck Deseyne et son équipe Mmes Brissy, Saubaritz, Cassagne, Mennesson et Thomas (remplaçant Valérie Goubault, en stage de formation professionnelle) accueillent 138 élèves. Enfin, pour le groupe primaire Sarrail et ses 165 écoliers, Gilles Loyer, directeur pour la seconde année, est entouré de Mmes Plaquevent, Christel, Pratz-Grondin, Souton, Penfornis, Warlarmont et de MM. Prudhomme, Tazarhine et Cacheux (maître itinérant spécialisé).

Animations



DISCOBUS

SONORISATION
ECLAIRAGE

1, rue des Cumines
10000 TROYES
tél. 03 25 75 54 08
tél. 06 80 73 47 28

Soirées

www.az-production.fr
contact@az-production.fr

Cécile frise
coiffure

Masculin-Féminin
Junior



14 Avenue Jean Jaurès
10150 Pont Ste Marie
03 25 81 09 59

■ YOGA

Des cours de relaxation pour une rentrée zen

Relaxation, détente, respiration, les cours de yoga de Pascal Martin sont à découvrir sans modération



Pour la deuxième année, Pascal Martin, professeur reconnu par la Fédération Française inter-enseignements de hatha-yoga et l'Union Européenne de yoga, propose des cours de relaxation, détente et respiration. Ces cours se déroulent tous les lundis à la Maison Pasteur. Ils sont ouverts à tous les niveaux. Seule exigence : apporter un coussin, un tapis, une couverture ou un châte pour les moments de détente et des postures assises. Différents exercices de respiration (appelés Pranayama)

sont utilisés soit pour calmer, équilibrer et apporter de l'énergie. "En combinaison avec les exercices de verrouillage (mudras et bandhas), on apprend ainsi à débloquer les noeuds d'énergie et à la faire circuler" explique Pascal Martin. Des exercices de méditation sont donnés à chaque fin de cours et un yoga nidra (détente longue de 30 à 45 minutes) est donné chaque dernier lundi du mois. Dans la détente, on apporte donc à son corps et à son mental un calme nécessaire dans la vie et suffisamment d'énergie et de

souplesse pour y devenir plus conscient, se connaître un peu mieux. Des cartes d'abonnement de quatre ou dix séances sont proposées, à utiliser à la fréquence souhaitée. Les cours sont également ouverts pendant les vacances scolaires.

Yoga
 tous les lundis de 18 h 30 à 20 h
 Maison Pasteur (1^{er} étage) - rue Pasteur
 Renseignements : 03 25 80 86 91
 Courriel : aubananda@tele2.fr

Zoom Photo ⚡

Isabelle MALNUIT
photographe

12, rue Claude-Chappe - 10150 PONT SAINTE MARIE
Tél. 03 25 76 12 04 - Fax 03 25 45 26 80 - www.zoom-photo.fr

**Pétale
Fleurs**

Adhérent Interflora

1, avenue Jules Guesdes
10150 PONT STE MARIE - Tél. 03 25 80 98 30

■ JOURNEE DE LA PROPRETÉ

Faciliter le tri à Debussy

La municipalité et le bailleur Mon Logis souhaitent inscrire le quartier Debussy dans une démarche de respect de l'environnement en sensibilisant les habitants notamment par l'organisation d'une journée de la propreté

Depuis plusieurs mois la mairie de Pont-Sainte-Marie et le bailleur Mon Logis travaillent de concert afin d'impliquer les habitants du quartier Debussy dans l'amélioration de leur cadre de vie. En effet, les derniers chiffres concernant le taux de refus des déchets recyclables est en hausse (40 % de refus). Il faut savoir que plus le tonnage collecté est en hausse, plus cette hausse se répercute sur la taxe des ordures ménagères. Il est donc impératif de relancer le tri sélectif sur ce secteur.



Journée de la propreté

Mercredi 1^{er} octobre

Forum Debussy - Quartier Debussy

14 h - 15 h :

- Nettoyage du quartier dans le cadre de l'opération "Nettoyons la nature" des Hypermarchés E. Leclerc

15 h - 18 h :

- Fabrication d'un modèle réduit du quartier Debussy en déchets recyclables
- Course de la Brique d'Or, réservée aux 8-12 ans
- Animation musicale, jeu du sac de tri garni
- Goûter pour les enfants
- Jeux pour apprendre à mieux trier et pourquoi trier
- Stand "Bien trier ses déchets"
- Démonstration d'un camion de collecte de déchets
- Exposition et films sur le développement durable au Centre Social Debussy

Améliorer le cadre de vie des habitants

Une dynamique partenariale (Mon Logis, ville de Pont-Sainte-Marie, Régies Services, SDEDA, CAT) a donc été impulsée en vue de relancer la collecte sélective et l'amélioration du cadre de vie. En amont, des réunions ont été organisées avec tous les partenaires afin de réfléchir à la façon d'améliorer la collecte sélective. Tout d'abord, Mon Logis a lancé un programme de remise en état des locaux de propreté dans tous les immeubles. Ensuite, l'organisation de la journée de propreté du 1^{er} octobre sensibilisera les habitants au tri, avec la mise à disposition de nouveaux containers, la mise en place d'une signalétique et des animations durant toute cette journée. Puis, la ville de Pont-Sainte-Marie va créer une nouvelle aire de tri externe en bois, entre les tours "Les Bouleaux", "Les

Chênes" et les "Peupliers". Une campagne de communication avec le passage des ambassadeurs de tri dans tous les foyers à partir du 2 octobre vient compléter ce dispositif. "Ces manifestations vont nous permettre de travailler sur de nombreuses thématiques de l'écocitoyenneté" explique Jean-Michel Rey, chargé du développement durable à la mairie. La journée propreté est l'un des angles éducatifs qui amorce la Charte de Développement Durable qui va être mise en place pour toute la ville. Ce travail sur le respect de l'environnement est également un enjeu économique et d'image de la commune. En parallèle, le service travaillera avec les écoles sur les problématiques liées à l'environnement et plusieurs actions éducatives seront déclinées tout au long de l'année.

Au Pois de Senteur
Artisan - Fleuriste

Livraison à domicile
Services paysagiste

Lundi : 9h - 13h
Mardi au Samedi : 9h - 19h30
Dimanche : 9h - 13h

8 rue Roger Salengro - 10 150 Pont Sainte Marie
03 25 78 48 15

Cours ateliers floraux pour enfants

Paiement CB au téléphone

Spécialiste de la pierre volcanique
pour tous types de construction

KOUZUKIAN Gaspar
Gérant

2, rue Claude Chappe
10150 PONT SAINTE MARIE

Port : (33) 06 62 19 93 50
Tél : (33) 03 25 76 59 21
Fax : (33) 03 25 76 60 54
E-mail : volcangk@aol.com

■ TRI SELECTIF

Petite piquêre de rappel !

En cette rentrée de septembre et avec toutes les bonnes résolutions qui s'y prêtent, il n'est pas superflu de rappeler quelques consignes de tri

TRIER ET BIEN TRIER

Tous les emballages ci-dessous doivent être déposés dans le sac jaune puis dans la poubelle jaune.
En cas de doute, jetez dans la poubelle normale.



Bouteilles et flacons en plastique
(eau, soda, gel douche, huile, shampooing, ketchup, produits ménagers...)



Boîtes et emballages en carton
(lessive, céréales...)



Briques alimentaires
(lait, jus de fruits...)



Emballages métalliques
(aérosols et bidons vides sans bouchon, boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium...)

ATTENTION

Les erreurs de tri coûtent chères !



POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
> Services environnement de la mairie : 03 25 81 84 05

Infos Tri

N° Vert 0 800 100 889

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



■ ARCHITECTURE ET DECORATION INTERIEURE

Maestro Design réinvente votre espace

Ce professionnel, créatif et dynamique, insuffle un esprit novateur à vos projets de décoration et d'aménagement



Maestro Design est installé depuis septembre 2007 sur le territoire de Pont-Sainte-Marie. Concepteur avant tout, Serge Avellino, son directeur et son créateur, vous conseille et vous coache pour l'aménagement et la décoration de votre intérieur. De plus, cette agence a développé une démarche assez novatrice dans la région : le global design. L'architecture et le design font cohabiter deux paramètres incontournables : celui de la technique avec tout ce que cela représente de rigueur et la création conduite par la sensibilité. En véritable créateur,

l'approche de Serge Avellino consiste à façonner les espaces de vie, tant sur un plan esthétique que pratique. Ainsi, il joue avec l'harmonie des formes, des couleurs, des matériaux et ajoute à cela des conseils personnalisés pour réussir votre décoration. Il utilise par exemple la luminothérapie dans la décoration "Les couleurs ont des incidences sur le comportement et le bien-être" explique Serge Avellino. Cette recherche de la sensation et des émotions est intégrée dans l'aménagement global de votre intérieur. L'agence travaille sur trois secteurs : les particuliers, le

commercial et l'événementiel. Ainsi, sont à l'actif de l'entreprise, de nombreux décors de défilé de mode, d'aménagements d'hôtels, de restaurants, de bars et l'aménagement d'intérieurs privés. La structure compte actuellement trois personnes (le directeur, un architecte d'intérieur et un conducteur de travaux) mais la société va s'agrandir avec l'arrivée très prochaine d'une designer d'espace et d'une décoratrice d'ameublement. Une visite s'impose dans ce temple du bon goût. Des devis personnalisés sont réalisés sur demande ainsi que des réalisations de coupes, plans et perspectives. Enfin, des conseils techniques et esthétiques avisés sont apportés à toute demande.

Maestro Design

83 avenue Jean Jaurès
10150 Pont-Sainte-Marie
Tél : 03 25 42 90 34
www.maestro-agency.com

■ MARCHÉ DE GROS DES ÉCREVOLLES

Le Rungis aubois

Depuis 20 ans, la marché de gros situé dans la zone des Tirverts, rayonne sur tout le département grâce à la qualité des produits proposés

Des pros au service des pros", c'est le slogan du marché de gros situé dans la zone des Ecrevolles à Pont-Sainte-Marie. Seul marché de gros du département, ce lieu est surtout ouvert aux professionnels (métier de bouche, restaurateurs, collectivités...). Mais les particuliers peuvent également venir acheter des produits de qualité comme les fruits, les légumes, la viandes, les poissons...

Fidéliser la clientèle

15 professionnels (primeurs, charcuterie, abats, poissonnerie, fournitures alimentaires diverses, équipements techniques, restaurant) sont regroupés dans une belle halle marchande et accueillent les professionnels de l'Aube mais aussi des départements limitrophes comme la Marne, la Haute Marne, l'Yonne ou la Côte d'Or. Il faut dire que les enseignes comme "La Corpo", "Le Pavé des Halles", "Huguier", "Vodis" ou encore "Technifroid" ont fait leurs preuves depuis de nombreuses années. "Ici, on est bien souvent professionnel de père en fils" explique Michel Rigaud, président du Marché de Gros. La zone se caractérise d'ailleurs par un assez faible turn-over, ce qui semble plutôt bon signe. "Nous avons réussi à fidéliser notre clientèle et ce, malgré le départ de Promocash en juin dernier" explique le président. Un départ qui a inquiété les commerçants de la zone puisque Promocash était la locomotive sur le secteur. Mais pour le moment, cela



semble ne pas avoir de répercussions sur la clientèle. "Nous fonctionnons de plus en plus par livraison. C'est bien mais cela à tout de même un coût" tempère Michel Rigaud.

Favoriser son accessibilité

Pour les 20 ans d'existence du marché, les commerçants ont décidé d'animer le lieu les 20, 21 et 22 novembre prochain en proposant, avec le partenariat du CFA, du lycée hostellier, de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre Syndicale de la Boucherie..., des stands et des dégustations sur place. Un esprit de groupe qui fait la fierté de son président.

Reste que la zone des Écrevolles se trouve confrontée à un problème d'accessibilité, gênant aussi bien pour les livreurs que pour les riverains qui voient défiler les camions sous leurs

fenêtres. Désenclaver la zone, par un raccordement à la rocade, sera l'un des enjeux du travail de requalification que la Communauté de l'Agglomération Troyenne projette d'accomplir d'ici les prochaines années. Ces travaux seront indispensables afin d'en faciliter l'accessibilité et de permettre à cette zone de perdurer comme elle l'a fait depuis 20 ans.

Le marché de Gros en quelques chiffres

- créé depuis 20 ans
- 150 salariés
- un fichier de 5 000 clients
- 15 000 m² de surface couverte
- 15 000 m² de parking
- amplitude horaire de 5 h à 19 h

Visagiste
Conseil en Relooking

Coiffeur
Créateur

M.M.

COIFFURE

www.mm-coiffure.com

21, avenue Jules Guesdes - 10150 Pont Sainte Marie - 03 25 81 02 72
18, route d'Auxerre (face hôpital) - 10120 ST André les Vergers - 03 25 82 59 19

VIE & VERANDA FABRICANT SUR MESURE
Chacun sa vie, chacun sa véranda

L'EXPERT FENETRE
CONSEILLER INSTALLATEUR

Véranda bois et/ou aluminium

Etude gratuite

- Fenêtres PVC, bois, aluminium, mixte
- Portes d'entrée
- Volets roulants, volets battants, persiennes
- Portes de garages - Stores intérieurs
- Stores bannes
- Portails PVC, bois, aluminium
- Grilles de protection, rideaux métalliques

BM CHARMILLES

6 avenue Roger Salengro - 10150 PONT SAINTE MARIE
En face du Camping Municipal
03 25 81 85 50 - 03 25 80 49 80

■ EXPOSITION MOSAÏQUES

Une des plus belles expositions de la région

La Ville de Pont-Sainte-Marie accueille du 11 au 26 octobre, des artistes confirmés de renommée nationale et internationale afin de sensibiliser le public à l'art de manière générale et surtout à l'art contemporain



Madu BASU, Guy BRUNET, Jean-Pierre CORNE, Paul JENKINS, POLSKA, Olivier de SAGAZAN et Béatrice TABAH, réunis dans une même grande salle, proposent un ensemble puissant, ouvert sur l'Europe entière, et les grandes richesses de l'art d'aujourd'hui. Ce choix, la ville le doit au commissaire de l'exposition, l'audacieux Christian Noorbergen. En effet, il ose mettre en œuvre, avec l'aide précieuse de l'O.R.C.C.A. et de la Communauté de l'Agglomération Troyenne, une exposition de grande qualité, fondée sur le choc d'espaces esthétiques très contrastés. Le public champenois et d'ailleurs pourra apprécier le travail de ces artistes souvent réservés aux grandes scènes nationales ou internationales.

EXPOSITION

du 11 au 26 octobre

ouverte tous les jours de 14 à 18 h 30

CONFÉRENCE de Christian Noorbergen

"Les batailles de l'art" : 14 octobre à 20 h 30
Salle des Fêtes de Pont Sainte-Marie (entrée gratuite)

■ EXPOSITION L'INVITATION

Entre figuratif et abstrait

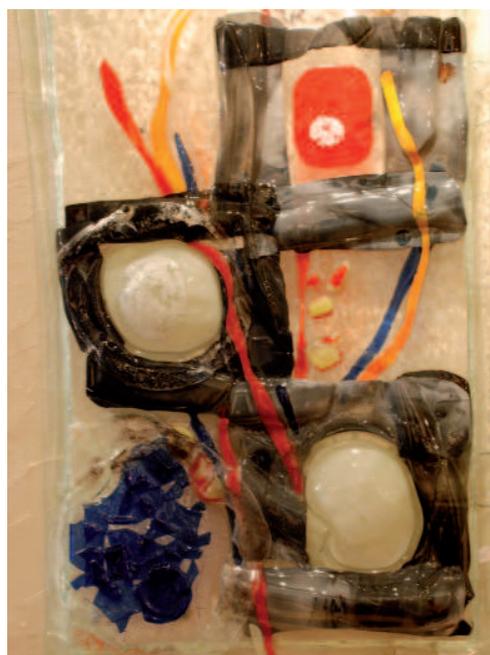
Une quinzaine d'artistes de l'agglomération troyenne se sont constitués en association afin de faire partager leur passion pour l'art. Une exposition leur est consacrée en novembre prochain

Au commencement, des amoureux de la peinture, sculpture, céramique... se sont retrouvés autour d'un atelier animé par Piero Cavalleri, professeur d'art plastique. Puis, souhaitant présenter leurs œuvres au public, ces artistes se sont regroupés sous forme d'une association "L'invitation" et ont ouvert durant un an une boutique, située rue Champeaux à Troyes.

Dès le 4 novembre, Charles Ragueneau, Anne-Sophie Provost, Eugène Voisin, Franck Derivault, Piero Cavalleri, Annie Vincent-Bufferet, Alain Deheurle, Jean-Philippe Bourg, Anne Maincent, entre autre, ont choisi d'exposer dans notre ville et de rencontrer ainsi le public maripontain. L'originalité de cette exposition résidera dans l'organisation d'une vente aux enchères qui permettra aux amateurs d'art de repartir avec une œuvre pour une somme modique.

EXPOSITION : du 4 au 9 novembre

Vente aux enchères : vendredi 7 novembre en soirée
ouverte tous les jours de 14 à 18h30
Salle des Fêtes de Pont-Sainte-Marie
Entrée gratuite



DOSSIER

STATIONNEMENT : MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE REGLEMENTATION

Parce que la ville ne doit plus uniquement appartenir aux voitures, parce que l'usage de l'automobile doit être mieux maîtrisé et sécurisé, parce que piétons, cyclistes, usagers des transports en commun et automobilistes doivent apprendre à vivre ensemble et à partager l'espace, la Ville de Pont-Sainte-Marie poursuit une politique globale en matière de stationnement et de circulation.

La mise en place, depuis le 24 juillet 2008, d'une nouvelle réglementation pour le stationnement sur les voies communales va permettre de sécuriser et de favoriser au mieux la circulation sur la commune.

Vous trouverez dans ce dossier l'arrêté relatif à cette réglementation.



Article 1 : À compter de la date de publication du présent arrêté, le stationnement de tous véhicules est réglementé sur les voies communales comme indiqué ci-dessous :

Stationnement unilatéral alterné semi-mensuel, du 1er au 15 coté impair et du 16 au 31 côté pair (voir annexe n° 1) ; le changement de côté de stationnement doit intervenir le dernier jour de chaque période entre 20 h 30 et 21 h 00 pour les voies non matérialisées par panneaux ou marquage au sol.

Article 2 : Le stationnement est autorisé :

- sur les emplacements prédéfinis au sol, sur les voies matérialisées au sol, (voir annexe n° 2),
- comme indiqué sur les panneaux, sur les voies matérialisées par panneaux, (voir annexe n° 2).

Article 3 : À toutes les intersections, bifurcations ou débouchés de voies, le stationnement est interdit sur une longueur de 5 mètres à partir du début de la courbe assurant la jonction des bordures de trottoirs des voies, ainsi que sur le côté opposé du débouché sur une longueur égale à la largeur de la voie adjacente augmentée de 5 mètres de part et d'autre. Cette interdiction est matérialisée par des bandes jaunes peintes sur les bordures.

Article 4 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) sera mise en place par la Commune.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 4 ci-dessus.

Article 6 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures, notamment l'arrêté municipal du 5 juillet 1975 réglementant le stationnement unilatéral alterné.

Article 7 : Le stationnement est interdit pour toutes les catégories de véhicules sur les espaces verts publics.

Article 8 : Une place est réservée aux véhicules de transports de fonds devant l'entrée de l'agence de la Banque Nationale de Paris, rue Pierre Germaine.

Article 9 : Des emplacements de stationnement sont réservés aux G.I.C. - G.I.G. sur le domaine public (voir annexe 3), ainsi que sur le domaine privé (voir annexe 4).

Article 10 : Deux emplacements de stationnement sont réservés aux taxis devant le n° 44 avenue Jean Jaurès et devant le n° 16 rue Marc Verdier (angle du magasin " Lafuma ").

Article 11 : Le stationnement est interdit aux poids lourds, sauf pour les véhicules de livraisons et des services publics, avenue Michel Berger. Un parking est aménagé pour le stationnement des poids lourds à l'angle des rues Chappe et Danton.

Article 12 : Le stationnement est interdit aux poids lourds sur la voie d'accès au point d'apport volontaire des déchets (verres et papiers usagés) avenue des Tirverts.

Article 13 : L'esplanade située face à l'église, rue Georges Clemenceau, est réservée au stationnement des véhicules des Pompes Funèbres et aux véhicules de secours.

Article 14 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément à la loi.



Nous ne faisons pas les choses à moitié !

Imprimerie La Renaissance
Toute la chaîne graphique

Pré-press
Photogravure
Impression
Finition
Conditionnement
Livraison

la renaissance

Adresse postale : B.P. 33 - avenue des Tirverts 10901 - Troyes Cedex 9
Bureaux et ateliers : Z.I. des Ecoles-Villies, avenue des Tirverts 10150 Pont-Sainte-Marie
Tél. 03 25 70 44 70 - Fax : 03 25 70 44 99

ISS

Entretien - Nettoyage de locaux
Nettoyage technique - Nettoyage haute pression façade
Entretien des espaces verts

52 rue Jean-Baptiste Colbert
10600 La Chapelle Saint Luc
Tél : 03 25 82 88 88
Fax : 03 25 82 88 89



ANNEXE N° 1 : STATIONNEMENT UNILATÉRAL ALTERNÉ

- ▶ BERGERONNETTES (rue des)
- ▶ BONNOT (rue)
- ▶ BORDES (rue des)
- ▶ BOUVREUILS (rue des)
- ▶ CAMUS (rue Albert)
- ▶ CHAMPS (rue des)
- ▶ CHARDONNERETS (rue des)
- ▶ CHARRIÉ (impasse M. et R.)
- ▶ CHARRIÉ (rue M. et R.)
- ▶ COUÉ (rue Emile)
- ▶ CURIE (rue Pierre)
- ▶ CYCLAMENS (rue des)
- ▶ DAUVET (rue Louis)
- ▶ FAUVETTES (rue des)
- ▶ GERMAINE (rue Pierre)
- ▶ GLYCINES (rue des)
- ▶ HAUTELIN (rue Narcisse), sauf dans sa partie comprise entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Anatole France, où le stationnement est toujours autorisé du côté impair
- ▶ JAFFIOL (rue Fernand)
- ▶ LEMASSON (rue Henri)
- ▶ MAZÉES (rue des)
- ▶ MÉSANGES (rue des)
- ▶ MOULIN (rue Jean)
- ▶ PHILBOIS (rue Célestin)
- ▶ SAINT EXUPÉRY (rue)
- ▶ TERRES BLANCHES (rue des)



ANNEXE N° 2 : VOIRIES COMMUNALES À RÉGIME PARTICULIER

- ▶ BARBUSSE (impasse) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ BARBUSSE (rue Henri) : stationnement alterné semi-mensuel, et interdit du carrefour de la rue Anatole France à la rue Aristide Briand,
- ▶ BERGER (rue Michel) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ BERLIOZ (rue) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ BIZET (rue Georges) : stationnement interdit sur toute la



- longueur de la voirie,
- ▶ BLEUETS (résidence) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ BRIAND (rue Aristide) : stationnement alterné semi-mensuel sur toute la longueur de la voirie, et interdit de la ruelle des Guilles à la rue Pierre Curie,
- ▶ BRUYÈRES (rue des) : stationnement interdit autour du rond-point, sauf sur les places matérialisées, et stationnement autorisé côté des habitations,
- ▶ CHAPPE (rue Claude) : stationnement interdit côté pair, stationnement autorisé sur le trottoir côté impair,
- ▶ CHÂTEAU (allée du) : stationnement autorisé sur le trottoir du côté des habitations, entre le carrefour avec la rue Pierre Germaine et l'allée des Sapins, aux n° 3 et 6,
- ▶ CHOPIN (rue Frédéric) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie, sauf sur les emplacements de parking,
- ▶ CLEMENCEAU (rue Georges) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ CÔTE FLEURIE (rue de la) : stationnement interdit du côté impair,
- ▶ COTEAU FLEURI (passage du) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ CROIX ROUGE (rue de la) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ DANTON (rue) : stationnement alterné semi-mensuel sur toute la longueur de la voirie sauf, face au cimetière, de la rue Anatole France à l'avenue Jean Jaurès ; interdit côté impair sur une longueur de 40 mètres, face aux n° 26 et 26 bis (entreprises Champagne Déménagements et Ephèse), ainsi que du côté pair, du Château d'eau au n° 34 de cette même rue,
- ▶ DE GAULLE (place Charles) : stationnement autorisé sur les emplacements matérialisés ; stationnement réservé aux producteurs et commerçants non sédentaires tous les vendredis de 13 heures à 19 heures sur les emplacements délimités pour le marché hebdomadaire,
- ▶ DEBUSSY (rue Claude) : stationnement interdit sur toute la longueur de la zone 30, sauf sur les emplacements matérialisés,
- ▶ DOUMER (rue Paul) : stationnement autorisé au droit des habitations du n° 2 au n° 8,
- ▶ FRANCE (rue Anatole) : stationnement alterné semi-mensuel sur toute la longueur de la voirie sauf du n° 24 au cimetière et du n° 1 au n° 25,

dossier



- ▶ FLEURIOT (impasse) : stationnement autorisé autour de la raquette et le long du collège,
- ▶ GARENNES (rue des) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ GOUNOD (rue Charles) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ GUÉ (ruelle du) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ GUESDE (avenue Jules) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie, sauf sur les emplacements matérialisés, et stationnement autorisé sur les trottoirs très larges, du côté des habitations, à la condition de laisser un mètre disponible pour les piétons,
- ▶ GUILLES (ruelle des) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ GUYNEMER (rue) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie, sauf sur les emplacements matérialisés,
- ▶ IRIS (résidence des) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ JAURÈS (avenue Jean) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie, sauf sur les emplacements matérialisés, et stationnement autorisé sur les trottoirs très larges, du côté des habitations, à la condition de laisser un mètre disponible pour les piétons,
- ▶ JONQUILLES (rue des) : stationnement interdit du côté impair,
- ▶ KELLER (rue Robert) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie, sauf sur les emplacements matérialisés devant le CFA interprofessionnel,
- ▶ LANGLOIS (place) : stationnement autorisé sur les emplacements matérialisés,
- ▶ LECLERC (rue Maréchal) : stationnement autorisé sur les emplacements matérialisés,
- ▶ MÉRY (route de) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ MONNET (rue Jean) : stationnement autorisé sur les emplacements matérialisés,
- ▶ OUCHES (impasse des) : stationnement alterné semi-mensuel sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ OZERAIE (chemin de l') : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie, sauf sur les emplacements prévus à cet effet,
- ▶ PARISOT (rue Henri) : stationnement alterné semi-mensuel sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ PASTEUR (rue) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ PERVENCHES (résidence des) : stationnement autorisé au droit des habitations,
- ▶ PETUNIAS (résidence des) : stationnement autorisé sur les emplacements matérialisés,
- ▶ PINSONS (place des) : stationnement autorisé au droit des habitations,
- ▶ QUATRE VENTS (rue des) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie du côté impair,
- ▶ RAMEAU (rue Jean-Philippe) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie, sauf sur les emplacements matérialisés,
- ▶ RAVEL (rue Maurice) : stationnement alterné semi-mensuel sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ ROUX (rue Docteur) : stationnement autorisé sur les emplacements matérialisés,
- ▶ SALENGRO (rue Roger) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie ; stationnement autorisé sur le trottoir large du côté impair, du n° 11 au n° 25, du côté des habitations, à la condition de laisser un mètre disponible pour les piétons,
- ▶ SAPINS (allée des) : stationnement autorisé du côté pair,
- ▶ SARRAIL (rue Général) : stationnement autorisé sur les emplacements matérialisés,
- ▶ SIRETTES (rue des) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ TILLEULS (allée des) : stationnement autorisé du côté pair,





- ▶ TIRVERTS (avenue des) : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ TULIPES (résidence des) : stationnement autorisé au droit des habitations,
- ▶ VERDIER (rue Marc) : stationnement autorisé sur les emplacements matérialisés,
- ▶ VIOLETTES (résidence des) : stationnement autorisé au droit des habitations,
- ▶ VOIE AUX VACHES : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie,
- ▶ VOIX DE LA CROIX : stationnement interdit sur toute la longueur de la voirie du côté pair (côté Pont Sainte Marie).

ANNEXE N° 3 : EMPLACEMENT PUBLICS RÉSERVÉS AUX G.I.C.- G.I.G.

- ▶ 2 emplacements matérialisés rue Georges Clemenceau sur le parking de la salle des fêtes,
- ▶ 1 emplacement matérialisé rue Pierre Curie sur le parking derrière la Mairie,
- ▶ 1 emplacement matérialisé rue Pasteur sur le parking devant le n° 4,
- ▶ 1 emplacement matérialisé sur le parking sur la place Charles de Gaulle devant le bureau de tabac,
- ▶ 1 emplacement matérialisé au n° 5 avenue Jules Guesde sur le trottoir,
- ▶ 4 emplacements matérialisés rue Henri Barbusse sur le parking du complexe Robert ROYER,
- ▶ 1 emplacement matérialisé devant l'immeuble les Acacias D2,
- ▶ 1 emplacement matérialisé devant l'immeuble les Acacias D3,
- ▶ 1 emplacement matérialisé devant l'immeuble les Sorbiers A3,
- ▶ 1 emplacement matérialisé devant l'immeuble les Sorbiers A6,
- ▶ 2 emplacements matérialisés devant l'immeuble les Érables B6,
- ▶ 1 emplacement matérialisé devant l'immeuble les Érables B7,
- ▶ 1 emplacement matérialisé sur le parking à côté de l'immeuble les Peupliers,

- ▶ 1 emplacement matérialisé devant le n° 35 rue Narcisse Hautelin,
- ▶ 1 emplacement matérialisé devant le n° 28 rue Narcisse Hautelin,
- ▶ 1 emplacement matérialisé sur le parking de l'île du Beauséjour à l'arrière de la pharmacie,
- ▶ 1 emplacement matérialisé au n° 37 rue Narcisse Hautelin, Espace Petite Enfance,
- ▶ 1 emplacement matérialisé rue Sarraill, Espace d'Animation Sociale,
- ▶ 2 emplacements matérialisés devant les n° 13 et 14 rue Aristide Briand.

ANNEXE N° 4 : EMPLACEMENTS PRIVÉS RÉSERVÉS AUX G.I.G. - G.I.C.

- ▶ 1 emplacement matérialisé sur le parking du "MARCHÉ DE GROS" aux Écrevolles,
- ▶ 1 emplacement matérialisé sur le parking "Pascal CAFFET" 3 bis rue des Tirverts,
- ▶ 1 emplacement matérialisé sur le parking de la maison de retraite NAZARETH, 1 rue Maréchal Leclerc.
- ▶ 3 emplacements matérialisés sur le parking du magasin "SICS", 26 rue Marc Verdier,
- ▶ 1 emplacement matérialisé sur le parking du magasin "SERGIO TACCHINI", 26 rue Marc Verdier,
- ▶ 2 emplacements matérialisés sur le parking du magasin "BEST MOUTAIN", 26 rue Marc Verdier,
- ▶ 2 emplacements matérialisés sur le parking du magasin "DDP", au 26 rue Marc Verdier,
- ▶ 2 emplacements matérialisés sur le parking du magasin "MELTIN'POT" et "SMALTO",
- ▶ 1 emplacement matérialisé sur le parking du magasin "DOCK 3", 29 rue Marc Verdier,
- ▶ 1 emplacement matérialisé sur le parking du magasin "LES DIABOLIQUES", 27 bis rue Marc Verdier,
- ▶ 1 emplacement matérialisé sur le parking du magasin "FÉLINE 3", au n°16 rue Marc Verdier,
- ▶ 2 emplacements matérialisés sur le parking du magasin "PUMA", au n°16 rue Marc Verdier,
- ▶ 1 emplacement matérialisé sur le parking du magasin "CHAUSSÉA-ADIDAS", 27 rue Marc Verdier,
- ▶ 2 emplacements matérialisés sur le parking du magasin "LÉVI'S", 11 rue Robert Keller,
- ▶ 1 emplacement matérialisé sur le parking du magasin "FREE SHOP", 11 rue Robert Keller,
- ▶ 1 emplacement matérialisé sur le parking du magasin "QUICKSILVER", 36 rue Danton,
- ▶ 2 emplacements matérialisés sur le parking du magasin "ADIDAS", 27 rue Marc Verdier,
- ▶ 1 emplacement matérialisé sur le parking du magasin "BLACK & DECKER", 12 rue Marc Verdier,
- ▶ 2 emplacements matérialisés sur le parking de l'accueil angle des rue Verdier et Danton,
- ▶ 18 emplacements matérialisés sur le parking du centre "Mc ARTHUR GLEN" voie du Bois,
- ▶ 9 emplacements matérialisés sur le parking du centre "Mc ARTHUR GLEN" angle des rues Verdier et Danton,
- ▶ 11 emplacements matérialisés sur le parking du centre "Mc ARTHUR GLEN" voie du Bois.

■ THÉÂTRE

Les bonnetières s'arrêtent à Pont-Sainte-Marie

Ce superbe spectacle rappelle au public qui a connu toute l'évolution de la bonneterie aussi bien à Troyes que dans les villages, des souvenirs inoubliables de la vie des femmes au XX^{ème} siècle

Proposé par le Théâtre de la Madeleine, les scènes de la ville quotidienne écrites par Bernard Weber regroupent une trentaine d'interviews de bonnetières de l'Aube.

De quoi parle-t'on ? De bonneterie, pardi. Mais aussi de la transformation des moeurs, d'amour, de cadences, de machines, de maille...

A travers un texte drôle, émouvant, quelque peu nostalgique parfois, les trois comédiennes Catherine Bussière, Danièle Israël et Sandrine Julien font revivre la vie difficile de ces femmes condamnées par leur état au dur travail de l'usine, mais aussi leurs rêves, leur joie de vivre et leur ardent désir de sortir de leur condition pour devenir des citoyennes à part entière.



LES BONNETIÈRES
Mercredi 12 novembre 2008 à 20 h 30
 Salle des fêtes
 5 € et 10 €
 Réservation : 03 25 43 32 10

■ MUSIQUE

De Shostakovich à The Lord of the Dance

L'Harmonie de Pont-Sainte-Marie/Lavau/Creney donne son concert annuel pour la Sainte Cécile à la salle des fêtes



Ce concert donné pour fêter Sainte Cécile, patronne des musiciens, est volontairement éclectique pour enchanter le plus grand nombre d'entre vous. Du piccolo, avec "Perles de cristal", à la trompette, avec "Buglers Holiday", en passant par une "Romance" pour hautbois, vous découvrirez des œuvres diverses mettant en valeur les différents instruments de l'orchestre. Les 50 musiciens de l'orchestre d'harmonie vous entraîneront ensuite dans un voyage vers l'Italie, avec une petite suite italienne de Franco Cesarini, en traversant les Alpes avec une "Alpina Saga" de Thomas Doss. Enfin, quelques airs connus tels que, la Valse N°2 de Shostakovich ou, le tube de la musique celtique, The Lord of the Dance, combleront les mélomanes présents. Un très beau concert à ne pas manquer.

CONCERT DE SAINTE CÉCILE
Samedi 22 novembre 2008 à 20 h 45
 Salle des fêtes
 Entrée libre

■ RÉCOMPENSES

Une famille formidable

Maman de cinq enfants, Sylvie Croissant a reçu la médaille de la famille française des mains du premier magistrat de la ville



C'est lors de la journée du 14 juillet que Pascal Landréat a récompensé Sylvie Croissant. Cette mariontaine depuis presque 24 ans est maman au foyer. Elle et son époux François, boulanger de son état, ont élevé cinq enfants (Coraline, 18 ans - Jérémy, 16 ans - Marjorie, 14 ans - Harmonie, 12 ans et

Madeline, 5 ans). Pascal Landréat lui a remis la médaille de la famille française au nom de Nadine Morano, Ministre de la famille. Cette médaille récompense l'investissement de la mère de famille dans la vie scolaire, associative et communale. Elle est notamment bénévole à la bibliothèque et a participé au concours des maisons fleuries de la commune. Sylvie Croissant a déjà eu le 1^{er} prix de la fondation Cogniac Gay - Famille nombreuse avec l'Académie Française.

Médaille de la Famille Française

Il existe trois degrés de récompense :

- > **Médaille de bronze** : pour 4 ou 5 enfants élevés
- > **Médaille d'argent** : pour 6 ou 7 enfants élevés
- > **Médaille d'or** : pour 8 enfants élevés et plus

HOTELLERIE DE PONT SAINTE MARIE

RESTAURANT

CHAVANON

34, rue Pasteur
10150 PONT SAINTE MARIE
03 25 83 28 61
Fermé dimanche soir, mardi soir et mercredi

TAXI PONTOIS & SAINT JULIEN 7/7

« Pour le transport de malades assis, pour vos déplacements toutes distances, pour la livraison de vos plis et colis... Un seul numéro, le 06 85 77 16 25 ! »

Communes de stationnement : Pont Sainte Marie et Saint Julien les Villas

■ RESTAURATION SCOLAIRE

Une cantine particulière pour les petits

Depuis la rentrée, les anciens locaux de la halte-garderie, rue Sarrail, ont été transformés en restauration scolaire pour les enfants de la maternelle Sarrail

Une trentaine d'enfants bénéficie depuis le 2 septembre dernier d'une cantine à proximité de leur école. Ce rapprochement géographique permet une meilleure qualité d'accueil et la prise de repas dans le calme et sans stress dans un cadre adapté aux plus jeunes. Cette nouvelle mesure permet surtout d'assouplir les effectifs de la cantine qui s'élève à une moyenne de cent soixante élèves sur deux services. Pendant l'été, les locaux ont été aménagés avec une nouvelle cuisine répondant aux normes d'hygiène et sécurité actuelles et du nouveau mobilier spécifique pour les enfants de maternelle. Noelly Dosnon est responsable de cette unité. Elle est secondée par deux personnes le temps du repas.



Après une semaine de rodage, le CAT du Tertre, fournisseur des repas, a organisé un repas typiquement oriental avec salade de pois chiche, tomates et raisins, couscous et dessert.

■ L'OUTIL EN MAIN

Des savoir faire à connaître

Après un an de fonctionnement et un bilan plus que positif, l'équipe en place poursuit cette année encore son objectif : redonner de la valeur aux métiers artisanaux



Les 9 filles et garçons âgés de 9 à 14 ans qui ont suivi durant une année les ateliers de L'Outil en Main de Pont-Sainte-Marie, ont présenté leurs travaux lors d'une petite réception le 28 juin dernier. A cette occasion, ils ont reçu une

attestation de leur passage dans nos ateliers. Entourés de 10 artisans, ils ont découvert un panel de métiers divers et variés (plomberie, zinguerie, reliure, cuisine, pâtisserie, broderie, art floral, vitrail, électricité...). Les artisans ont éprouvé un réel plaisir à

transmettre leur savoir faire à ces jeunes avides de connaissances. Ils ont pu déceler chez certains des capacités et cela pourra aider les enfants à choisir une orientation pour leur avenir.

Pour 2008-2009, l'équipe de gens de métier s'étoffe et de nombreuses autres activités sont proposées. Les ateliers encadrés par des gens de métier sont tenus chaque mercredi après-midi au collège Euréka, de 14 h à 16 h 30 avec des groupes de trois enfants qui s'initient à chaque profession présente. Ils utilisent de véritables outils et apprennent les bons gestes, ceci dans un respect de l'autre et du matériel.

Inscriptions :

Michèle Bazin au 03 25 43 21 14
(secrétaire)
Josiane Ricard au 03 25 80 72 46
(secrétaire adjointe)

■ AMÉNAGEMENT

Le Conseil Général revend une partie du camp du Moulinet

Le Conseil Général revend le terrain situé dans le camp du Moulinet qu'il avait acheté il y a trois ans et demi à l'Estac pour sauver le club, afin d'y construire de nouvelles habitations

En juin 2004, le Conseil Général avait acheté à l'Estac un terrain de 6,5 hectares à Pont-Sainte-Marie, au prix du terrain constructible (46 € le m²). L'objectif n'était pas seulement d'éviter la disparition du club du football aubois. L'opération devait permettre d'engager un programme immobilier, intégré au projet d'éco-quartier de la commune, afin de renforcer l'offre de logement de qualité dont l'agglomération troyenne a besoin. A l'heure de la revente, le Conseil Général a refusé la surenchère. En le cédant à 47,50 € le m², il équilibre l'opération tout en évitant la flambée des prix. Le Conseil Général a retenu le groupement local Siaba/Seda, qui réalisera un projet cohérent, dans le respect du cahier des charges élaboré avec la ville de Pont-Sainte-Marie. Après avoir



viabilisé le terrain, les aménageurs permettront à des opérateurs privés et publics de construire, afin de proposer des habitats individuels ou collectifs, en location ou en accession à la propriété.

■ SÉCURITÉ

Le quartier Debussy sur la bonne voie

Une réunion de concertation a été organisée sur la sécurité routière et ses problèmes récurrents dans le quartier. Des solutions vont être bientôt proposées

Une enquête sur la sécurité routière dans le quartier Debussy a été réalisée par la Seda en début d'année. Fred Bigari et Catherine Marcilly ont relevé quelques points qui seront améliorés d'ici quelques mois

- **avenue Michel Berger (section nord)** : réduction de largeur des voies, création d'emplacements de stationnement et création d'une

bande cyclable

- **avenue Michel Berger, rues Debussy et Bizet** : zone 30, remplacement du giratoire par deux carrefours plateaux en T

- **parking résidence les Acacias** : bande cyclable sur la contre allée, fermeture de l'accès nord

- **avenue Michel Berger et rue Frédéric Chopin** : déplacement du carrefour pour améliorer la visibilité

- **avenue Michel Berger (section sud)** : réduction de la largeur de voies, création de bandes cyclables

- **avenue Michel Berger et Jules Guesde** : aménagement d'une voie pour les tourne-à-gauche, gestion du carrefour par des feux tricolores

- **rue Frédéric Chopin** : plateau piétonnier

- **rue Frédéric Chopin et Charles Gounod** : aménagement d'un mini-giratoire

- **rues Maurice Ravel et Frédéric Chopin** : réduction de la largeur de la chaussée, stationnement d'un seul côté du trottoir

- **allée des Cèdres** : ouverture du débouché sur la rue Rameau

- **rue Debussy** : plateau piétonnier, extension de la zone 30

- **rue Bizet** : stationnement à cheval sur trottoir et protection du trottoir.

La concertation est ouverte avec la habitants du quartier Debussy.



■ PÈLE MÊLE

Rétrospective de ces derniers mois



SEMI MARATHON DE TROYES

Epreuve phare du calendrier départemental des courses hors stade, le semi-marathon de Troyes a eu lieu le 11 mai dernier. Plus de 1 000 coureurs se sont ainsi élancés dans les rues troyennes. Parmi eux, des instituteurs de l'école primaire Sarraïl qui ont constitué deux équipes (à l'initiative de Gilles Loyer) pour l'épreuve du semi-marathon entreprise et ses 3x7 km en relais de 3 coureurs. Ces équipes portaient les couleurs de la ville de Pont-Sainte-Marie. L'équipe 1 est arrivée 57^{ème} en 2 h 00 et l'équipe 2, 63^{ème} en 2 h 03mn. Félicitations pour leur belle initiative et leurs qualités sportives.

NOUVELLE ORGANISATION DE L'ÉCOLE DE FOOTBALL

L'équipe dirigeante de la JSPSM et sa président Marie-Pierre Fernandes-Ribero, élu en juin dernier, ont décidé de rejoindre l'ASPSM. Ainsi, la commune n'a plus que deux clubs de football, un affilié à la Fédération Française de Football, l'autre à l'UFOLEP. L'ASPSM va ainsi développer une véritable politique de formation qui permettra aux jeunes de la ville d'être accueillis dans toutes les catégories d'âges.



DES BALLONS POUR INGRID

La démarche était symbolique mais la ville de Pont-Sainte-Marie a salué à sa manière la libération tant attendue d'Ingrid Bétancourt survenue le 2 juillet dernier et faite citoyenne d'honneur de la ville le 26 mars 2003. Différentes actions avaient été mises en place pour sa libération notamment une pétition. Un lâcher de ballons a été proposé à l'ensemble des villes de l'agglomération troyenne par Marie Grafteaux-Paillard, maire adjoint de Pont-Sainte-Marie et c'est ainsi que le 14 juillet, Pont-Sainte-Marie, Saint-André-les-Vergers, La Chapelle Saint-Luc et Sainte-Savine ont lâché 200 ballons blancs en son honneur.

REPAS CHAMPETRE

Convivial et festif, ce rendez-vous réunit depuis cinq ans de nombreux maripontains amateurs de grand air et amoureux du Parc Lebocey. Dans ce magnifique milieu boisé, plus de 250 personnes se sont retrouvées le 7 septembre dernier. Alors que la mairie a offert l'apéritif et le café, chacun a apporté son repas. Une recette qui a de plus en plus de succès et qui donne vie au parc. Des animations ont également été proposées avec notamment pour les enfants, les ballades à poney ou encore la découverte du parc et de ses différentes essences d'arbres grâce à une brochure réalisée par la mairie. A l'occasion de cette journée, une signalétique a été inaugurée afin de permettre aux promeneurs de connaître les caractéristiques des arbres présents dans le lieu.



Les élus ont la parole

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit que "lorsque la commune diffuse sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale (...), un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale". En conséquence, "Pont-Sainte-Marie, ma commune" consacre dans ses parutions une page à l'expression des élus de l'opposition.

Très officiellement, on nous a indiqué que nous ne pouvions pas dépasser 200 mots ! Puis, on nous a généreusement gratifié de 137 mots supplémentaires. Formidable ! Après un premier bulletin dans lequel nous n'avions pas eu droit à la parole...

Bref, soyons concis. Ces quelques lignes auront pour but majeur de porter un autre regard sur les décisions de M. le Maire, justifiant ainsi nos prises de position.

Le budget : nous avons voté contre. Pourquoi ? Deux très bonnes raisons :

- Le candidat Landréat a prêché bien haut qu'il n'augmenterait pas les impôts. Non, dès le 15 avril, il passe par un biais détourné : nous paierons tous notre facture d'électricité 8 % de plus que l'an passé : une colonne discrète sur votre facture et sur toutes les factures, Rmiste ou Pdg, de 20 ou de 75 ans...

- Le taux d'Ordures Ménagères aussi a augmenté, de 1,5 point. Une augmentation impossible à justifier au contribuable malgré notre demande réitérée en Conseil municipal.

A une période où le pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations de chacun...

On citera encore, pour l'anecdote, la suppression des budgets pédagogiques aux primaires et maternelles, à rapprocher d'une augmentation des crédits du "fleurissement"...

Ou encore la propriété Sarrazin achetée 180 000 € qui reste sans usage depuis un an...

Ou encore les locaux industriels de la rue Danton, vides depuis plus d'un an et loués 2200 €/mois...

En revanche, nous aurons les prix de vente au m² de terrain constructible les plus bas du secteur ! Une aubaine, et en plus, dans un quartier privilégié de la commune..., le Parc Lebocey.

Déjà 266 mots ! Impossible de tomber juste...

Nous devons nous limiter au sujet financier pour cette fois et nous utiliserons à l'avenir d'autres voies d'information pour compléter notre communication.

Il est clair que ce bulletin est l'organe du Maire et de lui seul. 312 mots !

*Joël Rapinat, Christine Champeau, Jean-Simon Macheré
Pont-Sainte-Marie, ensemble pour le changement*

Dans le dernier bulletin municipal du mois d'Avril, il nous a été refusé de nous exprimer.

En conséquence, nous tenons tout d'abord à remercier les Maripontaines et Maripontains qui nous ont fait confiance lors des élections. Au Conseil Municipal, notre action et nos positions s'inspirent des valeurs que notre liste a porté pendant la campagne électorale.

En temps qu'élus au service de l'ensemble des habitants, nous resterons attentifs à vos propositions ou remarques et nous agirons dans l'intérêt du plus grand nombre.

Dans les différentes commissions et lors des Conseils Municipaux nous participons avec des idées constructives.

En Conseil Municipal, le Maire et sa majorité ont présenté la situation financière actuelle de la commune qui n'est pas celle, décrite pendant la campagne électorale "gestion rigoureuse et maîtrisée dont nous avons fait preuve" (extrait du programme d'actions). Le budget de fonctionnement de l'exercice 2007 présente un déficit de 230 764,68€.

Le choix du Maire et de sa majorité est de vouloir rétablir l'équilibre dès cette année.

Pour cette réalisation immédiate, la majorité a voté un budget primitif de fonctionnement en baisse de 11% en tenant compte du report de déficit :

-réduction de 42% du budget des fournitures scolaires, 37% du budget de la rémunération des instituteurs, 9% du budget des dépenses d'énergie, 80% du budget de transport scolaire, 1,7% des charges de personnel et de 15% des subventions aux associations.....

Ce budget va -t-il être réalisable ? Comment la municipalité va-t-elle assumer toutes ses missions et en particulier une mission essentielle pour nous l'étude et l'application du quotient familial pour la restauration scolaire des enfants. En conséquence nous avons voté contre ce budget primitif 2008. A la recherche de nouvelles recettes, la majorité a proposé et voté une taxe communale de 8% (taux maximum) sur l'électricité appliquée depuis le 1^{er} juin 2008 et une augmentation de 1% sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.)

L'instauration de la taxe sur l'électricité, impôt indirect particulièrement injuste, et l'augmentation de la T.E.O.M. sont décidées dans une période où le gouvernement et ses alliés politiques font déjà peser des choix politiques aggravant de plus en plus le budget des familles. Nous avons voté contre ces deux propositions qui vont réduire un peu plus encore le pouvoir d'achat des Maripontaines et les Maripontains.

Odile Jourdeuille et Marc Joudelat

CAUSERIES

Avoir un temps d'échange et d'information entre parents, avec des professionnels, sur les questions que l'on se pose au sujet des enfants, au Centre Social Debussy, tous les 2^{èmes} jeudis du mois de 9 h 30 à 11 h (café et collation offerts).

Jeudi 11 septembre : "L'exercice de l'autorité parentale : quel est le rôle des parents ?" avec un juriste de la maison de la justice et du droit et l'Association Jeunesse et Détente

Jeudi 9 octobre : "Le sommeil et l'alimentation" avec le Centre de protection maternelle et infantile

Jeudi 13 novembre : "Apprendre à poser un cadre et des limites" avec un éducateur et une psychologue de l'AJD

Jeudi 11 décembre : "L'éveil du tout petit" avec la DIDAMS et un animateur du Centre Social

Jeudi 4 décembre : Journée Education 2008 autour de la place du jeu (ateliers, conférence...)

Renseignements au Centre Social Debussy 03 25 81 51 89

COLIS ET REPAS DES ANCIENS

Le Centre Communal d'Action Sociale a le plaisir d'organiser le repas et le colis de fin d'année aux anciens.

Le repas aura lieu le 22 octobre à 12 h à la salle Pont Hubert et les colis seront distribués le 17 décembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, salle Pont Hubert.



Pour en bénéficier, vous ou votre conjoint devez être âgé d'au moins 70 ans et être domicilié(s) dans la commune.

Si vous remplissez ces deux conditions, inscrivez vous rapidement auprès du CCAS au 03 25 81 83 97.

TÉLÉTHON

La ville coordonnera les actions menées par les associations en faveur du Téléthon qui aura lieu les 5, 6 et 7 décembre 2008.

Vous pouvez dès maintenant contacter le service Sport-Vie associative afin de connaître les réunions organisées auxquelles tous les habitants sont conviés. Il est d'ores et déjà possible d'aider le Téléthon par le don de différents lots qui serviront aux activités proposées lors de cet événement.

PORTAGE DE LIVRES À DOMICILE

Vous ne pouvez pas vous déplacer par vos propres moyens, mais vous souhaitez pouvoir bénéficier des avantages de la Bibliothèque Municipale.

Le Centre Communal d'Action Sociale vous propose un portage de livres à domicile.

Pour bénéficier de cette possibilité, il suffit de vous inscrire auprès des services du CCAS de la Mairie avec le coupon ci dessous.

La Bibliothèque Municipale prendra contact avec vous pour vous expliquer la démarche.

PORTAGE A DOMICILE DE LIVRES

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Tél :
 Mail :

CHORALE

L'Ecole Municipale de Musique " Maurice FAILLENOT" crée pour l'année scolaire 2008/2009, un atelier chorale pour toutes les personnes qui ont envie de chanter.

Cet atelier, animé par Nathalie Delcourt, vous propose de faire :

- un travail collectif sur la voix,
- d'apprendre des chants polyphoniques (à plusieurs voix)

Cette chorale fonctionne tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h 00 à l'école de musique place Langlois. N'hésitez pas à venir faire un essai !



CONCOURS D'ILLUMINATIONS ET DE DÉCORATIONS FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Du 17 novembre au 15 décembre 2008, un concours, ouvert à tous les résidents de la ville, est organisé pour encourager les illuminations et décorations des fêtes de fin d'année.

4 catégories :

- 1 - Jardins et /ou cours
- 2 - Fenêtres / façades d'immeubles
- 3 - Fenêtres / façades maisons individuelles
- 4 - Vitrines /devantures des commerces.

Le jury du concours procédera aux visites entre Noël et le Jour de l'An. Ce concours est doté de bons d'achat. Le règlement du concours est disponible en mairie et sur le site internet de la ville.

Renseignements au 03 25 71 83 93

VERBALISATION DU DEPOT D'OBJETS ET SUBSTANCES SUR LA VOIE

Conformément au décret n° 2007-1388 du 26 septembre 2007, articles R632-1 et R635-8 du Code pénal,

"il est formellement interdit de déposer ou d'abandonner les ordures, les déchets, les matériaux ou objets sur la voie publique en dehors des emplacements autorisés".

Cette infraction est obligatoirement relevée par procès verbal. Les personnes prises en flagrant délit de dépôt d'ordures et de déchets sont passibles d'une amende de 1 500 € et de 3 000 € en cas de récidive.

Les points d'apports volontaires ont été aménagés afin d'éviter de genre d'incivilité. Merci de déposer vos déchets dans les containers adaptés.

LOTO

L'Association Familiale de Pont-Sainte-Marie organise un loto, dimanche 13 décembre 2008

à partir de 19 h 00, Salle Pont Hubert 10 rue Pasteur.

Pour tout renseignement complémentaire, téléphonez au 06 89 14 93 31

Le mardi et mercredi de 14 h 30 à 17 h

■ COMPTE RENDU

Séance du 18 septembre 2008

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder au receveur municipal de Pont-Sainte-Marie l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

27 voix pour, 0 abstention, 0 contre

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2008

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions aux associations suivantes :

Etoile Gymnique Pontoise : 400 €

Outil en main : 500 €

Association sportive du collège Eureka : 500 €

Pétanque Pontoise Pédron : 400 €

Association Sainte-Maure Handball : 500€

Alliance Sportive de Pont Sainte Marie : 2500 €

27 voix pour, 0 abstention, 0 contre

FIXATION DES TARIFS DE GRATIFICATION DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION MOSAÏQUES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de gratifier les artistes exposants lors de l'exposition d'art contemporain Mosaïques qui se déroule du 10 au 26 octobre 2008.

- Gratification artiste Christian Noorbergen : 1 145 €

- Gratification artistes Jérôme Sterbecq et Olivier Roth : 230 € par personne soit 460 €

- Gratification artistes (Polska, Jean-Pierre Corne, Olivier de Sagazan, Béatrice Tabah, Guy Brunet, Paul Jenkins et Madu Basu) : 400 € par personne soit 2 800 €

27 voix pour, 0 abstention, 0 contre

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION D'UN POSTE D'INGÉNIEUR PRINCIPAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'Ingénieur Principal à temps complet au 1^{er} Octobre 2008.

27 voix pour, 0 abstention, 0 contre

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour le 1^{er} octobre 2008.

27 voix pour, 0 abstention, 0 contre

AVENANT À LA CONVENTION DE SOLIDARITÉ URBAINE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Convention de Solidarité Urbaine. Cette convention permet de soutenir les communes de la CAT, non engagées dans la procédure de l'ANRU, pour poursuivre leurs opérations d'aménagement urbain dans les quartiers en zone urbaine sensible. Pont-Sainte-Marie est concernée par la troisième phase de requalification du quartier Debussy. Après étude de cette convention, la CAT a proposé à la Région différents arbitrages budgétaires. Pour notre Ville notamment, il s'agissait d'obtenir un chiffre plus proche de la réalité de l'opération de démolition et de reconstruction du Centre Social Debussy, de manière à mobiliser un maximum de financements.

27 voix pour, 0 abstention, 0 contre

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LAVAU AUX FRAIS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉGLISE ET DU CIMETIÈRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le taux de répartition fixé à 9/10^{ème} pour Pont-Sainte-Marie et 1/10^{ème} pour Lavau.

27 voix pour, 0 abstention, 0 contre

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner M. Frédy MERCY, maire-adjoint chargé des questions de sécurité, pour assurer les fonctions de correspondant-défense. Ce dernier a pour mission d'informer les habitants de la commune et de sensibiliser plus particulièrement les jeunes, aux thématiques de défense et aux questions s'y rapportant. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département.

27 voix pour, 0 abstention, 0 contre

CESSION DE BIEN COMMUNAL AU CENTRE MC ARTHUR GLEN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à vendre une parcelle communale section AM n°99 d'une superficie de 1 415m², à l'angle de la rue Danton et de la rue Marc Verdier à la société Mc Arthur Glen pour la somme de 60 000 €.

27 voix pour, 0 abstention, 0 contre

ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ PAR LA VILLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, au nom de la Ville, à l'acquisition de la propriété de l'ancienne pépinière Richarme, comprenant un terrain de 5 355 m², une habitation de type 2 tout confort, d'un chalet de 14m², d'un garage de 18 m² et d'un atelier de 6m², au prix de 65 000 euros.

27 voix pour, 0 abstention, 0 contre

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DU GAZ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'arrêter le montant de ces redevances au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

27 voix pour, 0 abstention, 0 contre

ACQUISITION DE DEUX NOUVEAUX VÉHICULES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de se prononcer favorablement sur l'acquisition des 2 véhicules pour un montant total de 31 800 euros.

- un véhicule sans permis destiné au nettoyage de la voirie communale pour les services techniques pour 19 000 €

- le mini bus assurant le transport pour les associations de la commune, financé par la publicité des annonceurs locaux. Le contrat publicitaire liant la ville à la société Visiocom, arrive à expiration, et prévoit la possibilité d'acquérir ce véhicule pour 12 800 €.

27 voix pour, 0 abstention, 0 contre

LOTISSEMENT LEBOCHEY-ANNULLATION DE L'OPTION TVA ET FIXATION DU PRIX DE VENTE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de revenir sur l'assujettissement de cette opération au régime de la TVA et de modifier en conséquence le budget annexe voté initialement le 15 avril 2008, d'opter pour une vente des lots assujettie aux frais d'enregistrement à 5,09 % et de fixer le prix de vente des lots à 55 euros le m².

25 voix pour, 1 voix contre (JS Machéré), 1 abstention (C. Champeau)

CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN SIS DERRIÈRE L'ESPACE PETITE ENFANCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire de vendre à Monsieur FOLLET la parcelle AK 562, la parcelle AP 274 et une partie de la parcelle AK 292, pour une superficie d'environ 360 m², pour sa somme de 10 000 €.

27 voix pour, 0 abstention, 0 contre

NAISSANCES



Danaël RENAULT, né le 23 mars 2008
Maxime TRUONG, né le 27 mars 2008
Kenzy VALLOT, né le 29 mars 2008
Crystal CUVILLIEZ, née le 2 avril 2008
Julie NGUYEN, née le 9 avril 2008
Liamra SHALA, née le 11 avril 2008
Linda DANG, née le 16 avril 2008
Aïcha EL KETTANI, née le 25 avril 2008
Maxime LALANDE, né le 3 mai 2008
Gabrielle COLLET, née le 5 mai 2008
Mayline KHAO, née le 6 mai 2008
Arthur GIBIER, né le 11 mai 2008
Sarah NOBLE, née le 11 mai 2008
Kimberley NULLET, née le 14 mai 2008
Mathys TONNELIER, né le 18 mai 2008
Yannis MIREUX, né le 19 mai 2008
Maëlys HAUDOST, née le 23 mai 2008
Ilias TOUACH, né le 24 mai 2008
Axel RAFANOT-HENRY, né le 23 mai 2008
Lenny CARELLI, né le 29 mai 2008

Matéo SERCY, né le 30 mai 2008
Hanaé STERCKLEN, née le 18 juin 2008
Cyrian ROTHIER, né le 21 juin 2008
Alexia BONNEMAIN, née le 26 juin 2008
Nathan SALINGRE, né le 28 juin 2008
Andy THIERRIOT, né le 30 juin 2008
Maria OKAFOR, née le 2 juillet 2008
Océanne KHEMACI, née le 7 juillet 2008
Léa BARBIER, née le 10 juillet 2008
Benoît DUPONT, né le 15 juillet 2008
Octave BLAISOT, né le 13 juillet 2008
Meryam BENKADDOUR, née le 16 juillet 2008
Warren GIRARD, né le 21 juillet 2008
Tom OLSOWSKY, né le 23 juillet 2008
Jean-Niva VINCENT, né le 25 juillet 2008
Dounia VASILJEVIC-LOUAHECHE, née le 10 août 2008
Lassana DIEME, né le 20 août 2008
Lucie HOLLIER, née le 20 août 2008

MARIAGES



Jackie TISSOT et Danièle PRIGNOT le 10 mai 2008
Matthieu BERNARD et Florence DE KEUKELEIRE le 17 mai 2008
Jean-François CHEVRET et Pamela LOISEL le 14 juin 2008
Thomas GOURIN et Laure SCHEERS le 21 juin 2008
Sébastien SCATTOLINI et Julie GODELIEZ le 21 juin 2008
David DESCAVES et Sylvie CREUSEVAULT le 26 juillet 2008
Jacques CLAVAL et Catherine MACIAS le 9 août 2008
François FERRY et Angélique KALTENBACH le 23 août 2008

DECES



Janic OUTIN épouse DERHAN, 70 ans, décès du 23 mars 2008 à Troyes (Aube)
Marcelle GAUVAIN veuve THIBAUT, 86 ans, décès du 5 avril 2008 à Pont-Sainte-Marie (Aube)
Jeannine QUINET veuve ROBLET, 83 ans, décès du 6 avril 2008 à Pont-Sainte-Marie (Aube)
Georges CHARDINAL, 81 ans, décès du 30 mars 2008 à Troyes (Aube)
Yvonne DAVID veuve MEURICE, 95 ans, décès du 2 avril 2008 à Troyes (Aube)
David DEVAUD, 27 ans, décès du 6 avril 2008 à Pont-Sainte-Marie (Aube)
Georges TAVERNE, 83 ans, décès du 15 avril 2008 à Pont-Sainte-Marie (Aube)
Suzanne HIPPERT veuve FAUCHOT, 89 ans, décès du 15 avril 2008 à Troyes (Aube)
Claude RUOTTE, 67 ans, décès du 9 mai 2008 à Pont-Sainte-Marie (Aube)
Yvette DROGON veuve MAURY, 90 ans, décès du 12 mai 2008, à Pont-Sainte-Marie (Aube)
Roger CHLIQUE, 87 ans, décès du 6 mai 2008 à Troyes (Aube)
Berthe MOINET veuve DOIZELET, 94 ans, décès du 18 mai 2008 à Pont-Sainte-Marie (Aube)
Avelino FERREIRA, 62 ans, décès du 26 mai 2008 à Troyes (Aube)
Pierrette CHARRIER veuve RUOTTE, 78 ans, décès du 9 juin 2008 à Troyes (Aube)
Lucienne JUBÉ veuve HÉRIN, 85 ans, décès du 22 juin 2008 à Pont-Sainte-Marie (Aube)
Yvonne GOSSOT veuve ZILLHARDT, 89 ans, décès du 30 juin 2008 à Troyes (Aube)
Gabrielle PINET, 96 ans, décès du 10 juillet 2008 à Pont-Sainte-Marie (Aube)
Rose MAIRET veuve DENIS, 88 ans, décès du 13 juillet 2008 à Pont-Sainte-Marie (Aube)
Raymonde JANSON veuve LOISON, 77 ans, décès du 20 juillet 2008 à Pont-Sainte-Marie (Aube)
Nora DE BORTOLI épouse OLIVIER, 82 ans, décès du 15 juillet 2008 à Troyes (Aube)
Marcelle BLANC veuve MOREL, 88 ans, décès du 16 juillet 2008 à Troyes (Aube)
Raymonde PAYEN veuve CANIVEZ, 87 ans, décès du 5 août 2008 à Pont-Sainte-Marie (Aube)
Henri FAIVRE, 62 ans, décès du 17 août 2008 à Troyes (Aube)
Lucienne HENNICKER veuve DUPONT, 92 ans, décès du 26 août 2008 à Troyes (Aube)

LE CHOIX FUNÉRAIRE 1^{er} réseau Français de Marbriers et Pompes Funèbres Indépendants

MARBRERIE PONTOISE
POMPES FUNÈBRES - MARBRERIE
Contrats Obsèques Prévoyance

48, avenue Jean Jaurès 10150 PONT SAINTE MARIE
Tél : 03.25.81.29.30 - Fax : 03.25.80.33.61
Habilitation préfectorale : 02 10 086